MAURIENNE ESCALADE

SAISON 2026 - 2027

Permanence Saint-Jean-de-Maurienne – Centre Louis Armand
Mardi 1er septembre 2026 – 18h00 à 20h00
Samedi 5 septembre 2026 (Forum des associations – Gymnase Pierre Rey) – 9h30 à 12h30

Permanence Saint-Michel-de-Maurienne – Petit gymnase
Mercredi 2 septembre 2026 – 18h00 à 20h00
Samedi 5 septembre 2026 – 16h00 à 18h00

Permanence Modane – Gymnase de la Vanoise – rue de Polset 73500 Modane
Vendredi 4 septembre 2026 – 18h00 à 19h00

Permanence La Chambre – Gymnase Maurice Perrier
Vendredi 4 septembre 2026 – 18h00 à 20h00

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles aux permanences
En téléchargement sur le site internet du club

Pièces à fournir pour l'inscription :

- fiche d'inscription remplie et signée (par le représentant légal pour les mineurs),
- règlement par chèques séparés, à l'ordre de «Maurienne Escalade» :
 - un chèque pour la licence et l'adhésion au club,
 - un ou trois chèques pour les cours.

IMPORTANT
Tout dossier incomplet sera refusé

Pour tous renseignements complémentaires :

- Présidente : Lætitia Dugrivel – 06.95.09.54.16
- Moniteurs : Maël Blanc – 06.20.29.84.50 & Ilona Jean – 06.32.03.05.85

DÉBUT DES COURS LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'accès aux créneaux libres nécessite le passeport ORANGE

Pour ceux qui ne l'ont pas encore, des sessions seront organisés dès la rentrée.
Un calendrier sera diffusé lors des inscriptions ainsi que sur le site internet du club.

https://www.maurienne-escalade.fr
club@maurienne-escalade.fr

MAURIENNE ESCALADE

Horaires

Saison 2026 – 2027

Saint-Jean-de-Maurienne – Gymnase Berthier ou Falaise d'Hermillon

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Créneau libre	12h00	Créneau libre	19h00	SJ3 Baby	16h00	SJ6 Adultes	19h30	Créneau libre	17h30
	13h30		22h00		17h00		21h30		21h30
SJ1 Petits G.	18h00			SJ4 Petits + Jeunes G.	17h00				
	19h00								
SJ2 Jeunes G.	19h00				18h30				
	20h30			SJ5 Ados	18h30				
Créneau libre	20h00				20h30				
	22h00								

La Chambre – Salle Maurice Perrier ou Falaise d'Hermillon

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		CH1 Petits G.	17h00					CH4 Petits G.	17h00
			18h00						18h00
		CH2 Jeunes G.	18h00					CH5 P'tite team	18h00
			19h30						20h00
		CH3 Adultes	19h30					Créneau libre	20h00
			21h30						22h00

Saint-Michel-de-Maurienne – Grand gymnase

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Créneau libre Adultes	18h30	Créneau libre	18h00	P'tite team	15h00	SM2 Petits + Jeunes G.	17h30	Créneau libre	18h00
			21h30		17h00				21h30
	20h00			Compét.	17h00		19h00		
					20h00	Compét.	18h45		
							20h45		

Saint-Michel-de-Maurienne – Petit gymnase (Bloc)

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		⚠ Samedi	
Éq. Perf.	19h00	SM1 Petits G	17h30	P'tite team	15h00	Compét.	18h45	Créneau libre	16h00
	21h00		18h30		17h00		20h45		19h00
Créneau libre	19h00	Compét.	18h30	Compét.	17h00	Créneau libre	18h00		
	21h00		20h30		20h00		21h30		
				Éq. Perf.	19h00				
					21h00				
				Créneau libre	18h00				
					21h30				

Modane – Gymnase de l'Outraz

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
						MO1 Petits G	17h00		
							18h00		
						MO2 Jeunes	18h00		
							19h30		

MAURIENNE ESCALADE

Tarifs

Saison 2026 – 2027

Catégories	Année de naissance	Montant licence + adhésion club[1]			Montant du cours à l'année[2]
		FFME	Adhésion	Total	
Baby grimpeurs	2021	75,00 €	70,00 €	145,00 €	195,00 € (ou 3 × 65,00 €)
Petits grimpeurs	2018 à 2020	75,00 €	70,00 €	145,00 €	210,00 € (ou 3 × 70,00 €)[3]
Jeunes	2013 à 2017	75,00 €	75,00 €	150,00 €	252,00 € (ou 3 × 84,00 €)[3]
Ados	2010 à 2012	75,00 €	75,00 €	150,00 €	252,00 € (ou 3 × 84,00 €)[3]
Adultes	2009 et plus	88,00 €	92,00 €	180,00 €	240,00 € (ou 3 × 80,00 €)[3]

[1] : ce montant inclut la souscription garantie responsabilité civile et de défense pénale et recours Allianz / FFME.
Des options d'assurance complémentaires sont proposées (voir notice assurance).
Les détails sont donnés dans la notice qui accompagne le dossier d'inscription.

[2] : les cours peuvent être payés soit en une fois soit en trois fois.
Dans ce dernier cas, l'encaissement des chèques se fait les 1er novembre, janvier et février.

[3] : possibilité de participer à un second cours dans la semaine moyennant une participation de 50,00 €.
Second cours gratuit pour les cours adultes.

Tarifs spéciaux :

– Familles :

Une réduction de 30,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion à partir du troisième inscrit (même nom et même adresse), et pour chaque inscrit supplémentaire.

– Équipe compétition, P'tite team & équipe performance :

Le montant de la licence et de l'adhésion est celui du tableau.
Le tarif des cours à l'année est fixé à 300,00 € (ou 3 × 100,00 €)[2] pour la P'tite team.
Le tarif des cours à l'année est fixé à 300,00 € (ou 3 × 100,00 €)[2] pour l'équipe compétition.
Le tarif des cours à l'année est fixé à 200,00 € (ou 2 × 100,00 €)[2] pour l'équipe performance.

– Personnes licenciées dans un autre club FFME pour la saison en cours :

Seule la part club de l'adhésion (75,00 € Jeune, 92,00 € Adulte) est demandée.
Une photocopie de la licence FFME en cours de validité doit être fournie.

– Étudiants, demandeurs d'emploi, GHM et aspirants GHM, AMM, BE d'escalade :

Une réduction de 20,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion.
Une photocopie d'un justificatif doit être fournie.

– Détenteurs d'une carte Pass région :

Une réduction de 30,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion.
Un chèque de caution de 30,00 € est demandé au moment de l'inscription. Ce chèque sera restitué une fois les 30,00 € crédités au club.
Une photocopie de la carte Pass région sera demandée ainsi que le code d'accès associé,

– Saisonniers (licence à partir du 1er décembre) :

Le prix de la licence et de l'adhésion[1] est fixé à 140,00 € (FFME : 88,00 € et 52,00 € d'adhésion club).
Une photocopie d'un justificatif doit être fournie.
Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres avantages.

Maurienne Escalade

Règlement intérieur

Saison 2026 – 2027

1. Adhésion au club

L'adhésion est obligatoire pour pouvoir accéder aux murs de la vallée sur lesquels le club propose des créneaux libres (La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane) et pour pouvoir s'inscrire aux cours.

Le montant de l'adhésion dépend de l'âge et du nombre de personnes inscrites par famille. L'adhésion comprend :

- la cotisation au club,
- la licence et la garantie responsabilité civile et de défense pénale et recours Allianz / FFME (obligatoires).

Différentes options d'assurances complémentaires sont proposées : voir la notice « Assurance ».

Le club accorde des réductions sur le montant de l'adhésion dans plusieurs cas : étudiants, demandeurs d'emploi, GHM, Aspirants GHM, AMM et BE d'escalade, personnes déjà licenciés FFME dans un autre club, saisonniers... Se reporter au bulletin d'inscription pour le détails des réductions accordées.

2. Cours

Les cours sont assurés pas des moniteurs brevetés d'état ou des membres du club brevetés fédéraux.

Il est rappelé que seuls les grimpeurs à jour de leur adhésion et munis de leur licence pourront être acceptés en cours, et ceci, dès le premier cours.

Les cours se déroulent toutes les semaines, en dehors des vacances scolaires et de la semaine qui précède les « Journées Maurienne » (le plus souvent en novembre).

En fin d'année, après les vacances de printemps, et selon la météo, les cours pourront se faire en falaise pour les petits grimpeurs, les jeunes, les ados et les adultes.

Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant au pied du mur (tout en respectant les autres associations occupant le gymnase), et s'assurer de la présence du moniteur.

Le paiement des cours peut s'effectuer en une fois, ou être étalé en trois fois.

3. Créneaux libres

L'accès aux créneaux libres est réservés aux personnes membres du club à jour de leur adhésion, sous réserve d'être détenteur du passeport orange de la FFME, et selon les horaires définis.

Aux gymnases de Saint-Michel-de-Maurienne (bloc et mur de difficulté) : les séances en créneaux libres ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un responsable de créneau.

Ce responsable sera chargé de l'ouverture et de la fermeture des structures, de vérifier les licences des personnes présentes, et de veiller à ce que chacun respecte les règles du grimpeur autonome.

Toute personne accédant aux créneaux libres doit être munie de sa licence (adultes comme enfants).

Les adultes qui viennent avec des enfants doivent en assurer la surveillance. Il est rappelé que les gymnases ne constituent en aucun cas un terrain de jeu pour les enfants (notamment les gradins et les terrains de sports).

Tout mineur de moins de 14 ans doit être accompagné d'un adulte responsable qui restera présent tout au long de la séance.

L'utilisation du gymnase pour l'escalade se fait au pied des voies : il est interdit de se déplacer en chaussons d'escalade sur le parquet des gymnase.

Il est rappelé que les animaux sont interdits dans les gymnases.

Enfin, il est demandé aux pratiquants en créneau libre de bien vouloir participer au rangement des gymnases (cordes, tapis…) lors de la fin de la séance.

4. Matériel d'escalade

Pour les cours, l'ensemble du matériel est fourni par le club, en dehors des chaussons, de la tenue de sport obligatoire, ainsi que de la magnésie et son éventuel sac.

Pour la pratique du bloc, la magnésie liquide est fortement recommandée.

Tout manquement au règlement pourra être sanctionné.

Maurienne Escalade

Informations importantes concernant l'assurance
et le certificat médical

Saison 2026 – 2027

La licence FFME souscrite lors de l'adhésion au club contient automatiquement la souscription à l'assurance responsabilité civile auprès d'Allianz.

La souscription des options complémentaires d'assurance doit être réglée au moment de l'inscription, et l'option choisie doit ensuite être activée depuis votre espace personnel sur MyFFME.

Les informations sur les options d'assurance complémentaires sont disponibles en suivant ce lien :
https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2026-pack-assurance.pdf

De même, la gestion du certificat médical ou la réponse au questionnaire de santé sont également à faire directement sur le site MyFFME une fois votre licence saisie.

MAURIENNE ESCALADE

Fiche d'inscription

Saison 2026 – 2027

Grimpeur

Nom : | **Prénom :** | **Sexe :** ◯ Masculin ◯ Féminin

Adresse :

Date de naissance : | **Tél. :** | **Mail :**

Portable Parents :

Adhésion : | **Réduction :**

*** Si carte Région - Numéro de carte :** | **Mot de passe :**

Options d'assurance : ◯ Base (8 €) ◯ Base + (11 €) ◯ Base ++ (18 €)

*** : les options suivantes nécessitent de prendre une formule Base, Base+ ou Base++**

☐ Ski de piste* (5 €) ☐ Slackline et highline* (5 €) ☐ Trail* (10 €) ☐ VTT* (30 €)

◯ IJ1* (18 €) ◯ IJ2* (30 €) ◯ IJ3* (35 €)

☐ Réduction 3ème inscrit et suivant - 30,00 € **Total adhésion :**

Cours : **Créneau :**

☐ Option 2ème cours (Petits grimpeur, Jeune, Ados) + 50,00 € **Total cours :**

☐ Je suis intéressé(e) par la prise en charge de certrains créneaux libres

◯ Le grimpeur

ou

◯ Son représentant légal **Nom :**

Prénom :

- reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du club,
- reconnaît avoir pris connaissance des garanties d'assurance Allianz / FFME,
- autorise que son enfant puisse être pris en photo ou filmé lors de manifestations organisées par l'association Maurienne Escalade et que ces mêmes images ou vidéos puissent être utilisées à des fins de communication (affiches, articles de presse, site internet du club, …),
- atteste le cas échéant que son enfant est élève au Lycée des Métiers de la Montagne.

Fait à | **Signature**

Le